





PARIS 7 - ORSAY

Chez Bilingual Montessori School of Paris (BMSP) 65 quai d'Orsay – PARIS 75007

GUIDE TARIFAIRE

(septembre 2022 – juin 2023)

HAPPY MERCREDI, SORTIES D'ECOLE & VACANCES

1 - MODE DE TARIFICATION

a- Abonnement annuel (10 mois : septembre-juin) : Happy Mercredis & Sorties d'Ecole

Les tarifs de nos abonnements annuels (10 mois) ont été calculés sur une moyenne constatée de 3,6 semaines d'école par mois durant l'année scolaire et demeurent donc identiques pour chaque mois de l'année scolaire. Notre calendrier est basé sur celui de l'école publique. Les vacances et jours fériés ne sont pas compris dans les abonnements.

Le dernier jour de l'année scolaire proposé (hors vacances) sera le vendredi 30 juin 2023 inclus.

b- Conditions d'annulation

Toute inscription est validée par le paiement de la formule choisie. En cas d'annulation non justifiée d'un certificat médical, 48 heures avant la date prévue de présence de l'enfant, la prestation sera facturée.

En cas d'annulation d'une partie d'un forfait vacances, le solde créditeur pourra être transformé en en avoir à valoir sur les différents services de Pari-grandir.

Aucun remboursement n'est prévu dans le cadre des abonnements annuels en cas d'absence.





En cas de résiliation de l'abonnement annuel en cours d'année scolaire, les familles devront en informer le centre avec un **préavis de 3 mois**, et régler ces mois de prestation, quelle que soit la cause du départ de Pari-Grandir. En cas de non-respect par les parents de leurs obligations découlant du règlement intérieur, et en dépit d'un dialogue avec la famille resté sans effet, l'établissement se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention.

2 - FORFAITS « TOUT COMPRIS »

a- Happy Mercredis & Vacances Scolaires

Les différentes formules « Happy Mercredis » & « Vacances Scolaires » incluent l'accès à l'ensemble de l'équipement de l'établissement, les activités dispensées en anglais (English Club, yoga kids, arts plastiques, théâtre, etc...), différents ateliers culturels, linguistiques et artistiques, les sorties à l'extérieur (parcs, musées, etc...) et un goûter équilibré pour chaque enfant (fruit, compote, biscuit, etc...).

Les repas du déjeuner sont fournis pour un traiteur spécialisé et sélectionné par nos soins.

b- Sorties d'Ecole

Les différentes formules « Sorties d'Ecole » incluent un goûter équilibré, la participation à notre programme d'activités « After School » (English Club, arts plastiques, yoga, musique, théâtre, etc...) et l'accès à l'équipement du centre.

c- Arrivée & Départ des enfants

Les mercredis et les vacances scolaires, les enfants peuvent être déposés dès l'heure d'ouverture (8h30) du centre et jusqu'au début des activités (circle time : 9h30).

Les enfants peuvent être récupérés au centre quand les familles le souhaitent, idéalement entre deux ateliers, jusqu'à l'heure de fermeture du centre (18h).





3 - TARIFS

Les tarifs mentionnés de prennent pas en compte la déduction d'impôts

HAPPY MERCREDIS

Notes :

- Les carnets et unités ne seront proposés qu'en fonction des places disponibles
- (*) repas inclus dans les tarifs

SELECTION	HAPPY MERCREDIS	PRIX POUR 1 ENFANT
ABONNEMENT	Tous les mercredis 8h30-18h (*)	399€ / mois
ANNUEL	Tous les mercredis 8h30-13h30 ou 12h-18h (*)	273€ / mois
(10 mois)	Tous les mercredis 8h30-12h ou 13h30-18h	211€ mois
UNITE	1 mercredi 8h30-18h (*)	118€
	1 mercredi 8h30-13h30 ou 12h-18h (*)	84€
	1 mercredi 8h30-12h ou 13h30-18h	65€

SORTIE ECOLE

Notes :

- Les unités ne seront proposées qu'en fonction des places disponibles

SELECTION	SORTIE ECOLE	PRIX POUR
	16H-18h	1 ENFANT
	4 soirs par semaine jusqu'à 18h	299€ / mois
ABONNEMENT	3 soirs par semaine jusqu'à 18h	259€ / mois
ANNUEL	2 soirs par semaine jusqu'à 18h	184€ / mois
(10 mois)	1 soir par semaine jusqu'à 18h	119€ / mois

SELECTION	UNITES	PRIX POUR 1 ENFANT
16h-18h	1 soir 16h-18h	44€





VACANCES SCOLAIRES

Notes:

- (*) repas inclus dans les tarifs

SELECTION	VACANCES SCOLAIRES 2022-2023	PRIX POUR 1 ENFANT
SEMAINE ENTIERE	Du lundi au vendredi 8h30-18h (*)	600€
UNITE	1 journée 8h30-18h (*)	133€

4 – DEDUCTION D'IMPÔTS ET PRISE ENCHARGE PAR UN COMITE D'ENTREPRISE

- a- **50% de crédit d'impôt** en tant que mode de garde hors du domicile, dans la limite de 2300€ déclarés par enfant de moins de 6 ans et par an.
- b- Prise en charge possible par un **Comité d'Entreprise** en tant que mode de garde et de loisirs pour enfants.
- c- Paiement par **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) et **Chèques Vacances** pour certaines activités.